



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 11 janvier 2016, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Daniel Fréchette, Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 33.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2015
4. 4.1 Consultation publique sur la dérogation mineure au 661, rue Brooks  
4.2 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics et Environnement
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
  - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
  - 8.3 Demande d'exclusion pour le lot numéro 4 471 786
  - 8.4 Demande de dérogation mineure au 661, rue Brooks
9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement 401-2016 taxation et tarification municipale pour l'année 2016 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2015
10. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

2016-01-001



Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 1 février 2016, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre et les deux séances extraordinaires du 16 décembre 2015.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 7 décembre et les deux séances extraordinaires du 16 décembre 2015, tels que déposés.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. 4.1** Aucun citoyen n'était présent à la séance de consultation publique sur la dérogation mineure au 661, rue Brooks.

**4.2 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions concernant:

- L'article dans la chronique municipale relative à la consommation d'eau dans la municipalité
- La formation que la nouvelle DG a suivi pour avoir le poste

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration/Sécurité publique**
- 7.2 Loisirs, sport et culture**
- 7.3 Travaux publics et Environnement**
- 7.4 Urbanisme et développement**
- 7.5 Golf**

**8. Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **40 356,56 \$**

2016-01-002

2016-01-003



No de résolution  
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12B-2015 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM)**

2016-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Crossbury, Gould Station, Hardwood Flat, Long Swamp, Sand Hill, Kirkpatrick et la rue Stokes pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ET RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.3 Demande d'exclusion d'un lot à des fins d'utilisation comme voie de circulation**

2016-01-005

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury s'adresse à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 471 786 ayant une superficie approximative de 23 717 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE cette demande vise à exclure, à des fins de voie de circulation l'ancienne emprise de la voie ferrée de la Maine Central servant de voie de communication entre le chemin public et le développement résidentiel de villégiature;

ATTENDU QUE ce chemin n'a aucune valeur et aucun potentiel agricole et ne peut être exploité à des fins agricole spécifique compte tenu des contraintes inhérents à ce type d'infrastructure;

ATTENDU QUE les lots adjacents au lot visé sont entièrement en boisé à l'exception de sa section nord où l'on retrouve le secteur résidentiel de villégiature;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ainsi qu'à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'exclusion de la zone agricole portant sur une partie du lot 4 471 786 auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.4 Demande de dérogation mineure au 661, rue Brooks**

2016-01-006

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au 661, rue Brooks a été déposée à la Municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE la véranda située à l'intérieur de la cour avant et intégrée au rez-de-chaussée empiète dans la marge avant exigée pour la zone;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge de recul avant de 6 mètres à 3.32 mètres pour le lot 4 773 339;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande ;

ATTENDU QUE suivant l'avis public affiché conformément à la Loi, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'accorder la présente demande de dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **9. Législation**

#### **9.1 Adoption du règlement numéro 401-2016 « Règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2016 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2015 »**

2016-01-007

Attendu que la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que le présent règlement abroge le règlement 401-2015 ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2016 ;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du Conseil mercredi, le 16 décembre 2015 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 401-2016 intitulé taxation et tarification municipale pour l'année 2016 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2015 soit adopté.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
ou annotation

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions concernant:

- #2 sur la liste des comptes
- Salaires au golf

**11. Varia et affaires nouvelles**

Sans objet

**12. Information des membres du Conseil**

**13. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h10.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 1 février 2016, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants:**

Je, soussigné, Karen Blouin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2016-01-003.

Signé ce 12 janvier 2016,

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2016-01-008